

BACHELOR OF ARTS EN LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

PLAN D'ÉTUDES DU PILIER SCIENCE POLITIQUE

En vigueur depuis la rentrée 2023-2024

PRÉSENTATION DE LA DISCIPLINE

La science politique étudie les phénomènes politiques dans toute leur diversité. Elle s'intéresse aux institutions (régime politique, système électoral, Etat), aux processus politiques (partis, engagement politique, mouvements sociaux, opinion publique, etc.) et aux politiques publiques (migrations, environnement, politique sociale etc.). Au-delà de ces trois dimensions politiques, communément appelés polity, politics et policy, la discipline analyse aussi la politisation des rapports sociaux (professionnels, de genre, liés à la racialisation, au défi écologique, aux phénomènes migratoires et de mobilité) et les idées politiques (notamment autour de la gouvernance [non-]démocratique, du libéralisme et de l'égalitarisme).

Parmi les sciences humaines et sociales, la science politique se distingue par son intérêt pour le pouvoir. Le pouvoir s'enracine dans le droit, se pense dans la philosophie, se répartit inégalement dans la société, et évolue au gré du temps et à travers l'espace. L'étude politologique se nourrit donc d'un savoir interdisciplinaire, principalement emprunté à la sociologie, à l'histoire, à la philosophie, à la géographie, au droit et à l'économie. Ses méthodes d'analyse se fondent sur celles utilisées en sciences sociales.

Le programme de ce pilier secondaire à 60 ECTS a pour double objectif d'affirmer la singularité de la science politique, tout en reconnaissant ses liens étroits avec les autres sciences humaines et sociales. Les étudiant-e-s devront compléter des modules obligatoires composés d'enseignements introductifs en science politique, politique publique, politique comparée, économie politique, sociologie politique et méthodes, qui seront suivis durant les deux premières années d'études. Le reste du programme sera constitué de cours et séminaires de spécialisation optionnels suivis en deuxième et troisième année, figurant dans un large choix d'enseignements proposés par la FLSH et d'autres facultés (droit, sciences économiques), ainsi qu'en mobilité.

Cette formation s'adresse surtout aux personnes intéressées par différentes activités du secteur de la fonction publique, des ONG et organisations internationales, des relations publiques et politiques (partis politiques), de la communication, des médias etc. Elle permet l'acquisition de compétences théoriques, analytiques et critiques propres à la grande diversité de professions liées au domaine de la politique.

ORGANISATION DU PILIER

Le pilier Science politique peut être étudié uniquement sous la forme d'un pilier secondaire à 60 ECTS. L'enseignement est agencé en modules.

Le **Module 1** est constitué d'une introduction générale à la science politique, qui est complétée par des cours d'introduction aux sous-domaines centraux suivants : politiques publiques, politique comparée, et économie politique.

Le **Module 2** comprend deux cours de méthodes en sciences sociales, qui initient les étudiant-e-s aux bases des méthodes quantitatives (statistiques) et qualitatives. Des cours de méthodologie supplémentaires peuvent être choisis pour approfondir les connaissances méthodologiques.

Le **Module 3** se compose d'un séminaire de recherche en sociologie politique, qui est complété par des travaux pratiques au deuxième semestre.

Le **Module 4** comprend des cours et séminaires de spécialisation au choix de l'étudiant-e, parmi ceux qui figurent dans l'annexe au plan d'études.

Le **Module 5** propose des enseignements optionnels entre des enseignements non choisis dans les Modules 2 et 4, des enseignements extra facultaires ou en mobilité partielle (Triangle Azur, BeNeFri). Les étudiant-e-s peuvent choisir des enseignements en FLSH, FSE et en FD, selon la liste définie dans l'annexe au plan d'études, ainsi que des enseignements en science politique en mobilité, disponibles dans l'offre du Triangle Azur ou du réseau BeNeFri.

Mobilité

Les étudiant-e-s intéressé-e-s par un séjour en mobilité à l'étranger peuvent valider jusqu'à 12 ECTS d'enseignements de science politique de leur choix. Ces enseignements seront répartis dans les modules 4 et 5.

STRUCTURE DES ÉTUDES

<i>Pilier secondaire (60 ECTS)</i>	<i>ECTS</i>
Module 1 : Introduction à la science politique	12
Module 2 : Méthodes en sciences sociales	9
Module 3 : Sociologie politique	12
Module 4 : Cours et séminaires de spécialisation	18
Module 5 : Renforcement et mobilité	9

Annexe au plan d'études

L'annexe au plan d'études détaille la liste des enseignements offerts pour chaque bloc/module durant l'année académique, en précisant notamment le semestre (automne/printemps), le nombre de périodes hebdomadaires, la modalité d'évaluation, ainsi que le nombre de crédits pour chaque enseignement. L'annexe est actualisée chaque année.

ACQUIS DE FORMATION

Au terme de la formation, l'étudiant-e sera capable de :

1. Connaissances et compréhension

- décrire de manière critique les concepts et théories clés en science politique ;
- associer les concepts clés avec la réalité politique ;
- adopter une posture analytique et scientifique pour observer les phénomènes politiques.

2. Application des connaissances et de la compréhension

- concevoir une problématique politique ;
- appliquer les méthodes et techniques des sciences sociales (qualitatives et/ou quantitatives) de collecte et d'analyse appropriées à l'objet d'étude en conduisant une recherche ;
- produire des résultats d'analyse politologique de manière synthétique et intelligible.

3. Capacité de former des jugements

- interpréter des données scientifiques ;
- construire une argumentation à la base de réflexions théoriques et/ou preuves empiriques ;
- expliquer avec un regard critique les processus politiques.

4. Savoir-faire en termes de communication

- rédiger un travail académique en respectant les règles déontologiques et d'éthique requises en sciences sociales ;
- expliquer oralement et par écrit différents phénomènes étudiés en science politique ;
- transmettre des connaissances politologiques de manière intelligible et adaptée à différents publics.

5. Capacités d'apprentissage en autonomie

- gérer le travail académique de manière autonome ;
- accomplir les tâches académiques dans les délais impartis ;
- travailler en équipe de manière constructive.